

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.		Date d'inspection Le 07 octobre 2026
Nom de l'établissement Academie Powerplay Academy Moncton Campus 4		Numéro de permis 2024051
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6		Numéro de téléphone (506) 854-7529
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 38	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	25 juin 2027	
Commentaires: Lors de l'inspection de renouvellement, la mentore en assurance de la qualité a constaté que moins de 50 % des éducateurs détenaient un certificat d'un an en éducation de la petite enfance ou une formation équivalente. Une discussion a eu lieu avec l'administrateur concernant cette exigence, et il a été indiqué qu'avec les changements à venir, au moins 50 % des éducateurs détiendront un certificat d'un an en éducation de la petite enfance ou une formation équivalente.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Le ratio éducateurs/enfants a été respecté tout au long de la visite. Les éléments suivants ont été vérifiés pendant la visite : •Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement •Orientation des enfants •Aire de jeu intérieure •Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure •Toilettes La mentore en assurance de la qualité a observé les enfants prendre leur collation du matin, participer à des jeux libres à l'intérieur, se préparer pour aller jouer à l'extérieur et participer à des jeux libres à l'extérieur. Un groupe est également parti en promenade dans le quartier. La mentore en assurance de la qualité a aussi observé un groupe de nourrissons faire de la peinture et un autre participer à la lecture d'un livre.

Commentaires généraux

Des interactions positives entre les éducateurs et les enfants ont également été observées tout au long de la visite.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 octobre 2026

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"